



Comité CGT 65 Privés d'emploi et Travailleurs précaires



UD CGT Hautes-Pyrénées

Le droit à l'indemnisation des Privés d'emploi menacé

La Ministre du Travail Muriel Pénicaut a présenté mardi 18 juin le projet du gouvernement sur l'assurance chômage. Un projet qui doit faire l'objet d'un décret pendant l'été 2019. Le gouvernement, estimant un peu vite que la crise économique est derrière nous, prévoit **plusieurs attaques scandaleuses contre les droits à l'indemnisation des Privés d'emploi et des Travailleurs précaires**. Il souhaite ainsi réaliser 3,4 milliards d'euros d'économie, sur le dos des personnes les plus fragiles de notre société.

Pour avoir droit à une allocation de retour à l'emploi, il fallait auparavant avoir travaillé 4 mois au cours des 28 derniers mois. **Muriel Pénicaut envisage de fixer ce critère à 6 mois de travail au cours des 24 derniers mois.**

La mise en place d'une dégressivité des allocations pour les cadres peut sembler une mesure équitable, de prime abord. **Mais elle remet en question le principe d'une allocation fixe tout au long de la période d'indemnisation.** Rien ne nous prouve que ce gouvernement n'étendra pas, demain, cette mesure à d'autres catégories de demandeurs d'emploi.

Le principe du rechargement des droits pour les demandeurs d'emploi ayant travaillé est certes maintenu par le gouvernement. Mais le seuil minimum pour rendre le rechargement possible sera porté à six mois de travail, au lieu d'un mois aujourd'hui, **ce qui pénalise les personnes en activité réduite.**

Pour mémoire, dans les Hautes-Pyrénées, **le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C a augmenté de 4,4% sur un an**, pour atteindre le seuil de 21 631 personnes à la fin du premier trimestre 2019, selon les chiffres consolidés du Pôle emploi de notre territoire.

Plus de 90% des créations d'emploi en Bigorre sont des contrats courts. 10 705 offres ont été recensées par Pôle emploi sur un an dans les Hautes-Pyrénées, soit un ratio de 0,49 offre par demandeur d'emploi ! **Les chômeurs ne sont donc pas responsables du chômage**, comme en témoignent aussi les nombreux plans de licenciement et de rupture conventionnelle collective dévoilés dans les jours qui ont suivi les élections européennes en France.

Nous appelons le gouvernement à **ne pas confondre lutte contre le chômage de masse et sanction des plus fragiles, les personnes en recherche d'emploi**. Nous demandons le maintien des conditions actuelles d'indemnisation et leur extension à 100% des Privés d'emploi.

Nous demandons aussi des mesures plus fermes à l'encontre des entreprises qui détruisent des emplois ou abusent des contrats précaires. **L'Etat doit leur retirer le bénéfice du Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises et affecter ces sommes au financement de l'UNEDIC.**

Enfin, nous demandons **la suppression des Brigades de Contrôle de la Recherche d'Emploi**, mises en place suite au décret du 28 décembre 2018. Elles n'ont pour utilité que de radier les demandeurs d'emploi. Nous souhaitons que les « radiateurs » de Pôle emploi soient réaffectés dans les agences, où ils pourront contribuer de manière plus pertinente à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Pour finir, nous appelons le gouvernement à travailler sur une piste qui nous semble porteuse de créations d'emploi pour l'avenir : celle du **partage du temps de travail**. Puisque le gouvernement est choqué par le montant des indemnités que perçoit une infime minorité de cadres demandeurs d'emploi, il devrait aussi agir pour que **les salaires exorbitants des dirigeants de grandes entreprises soient plafonnés** : cela contribuerait au financement de nouveaux emplois et à une plus juste répartition du travail dans notre pays.

Comité CGT des Privés d'emploi et Travailleurs précaires des Hautes-Pyrénées. Permanence à l'UL CGT de Tarbes le lundi matin de 10h30 à 12h.

UD CGT des Hautes-Pyrénées – Bourse du travail – Place des Droits de l'Homme – 65 000 Tarbes – Tél : 05 62 37 01 37